

COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan AUDREN, Maire.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Secrétaire de séance : Yann GARNIER LUGUERN

Etaient présents : Ronan AUDREN, Bruno BOUCQUAERT, Déborah LINCLAU, Mewen ABJEAN, Yann GARNIER LUGUERN, Valérie CASSAR, Carole MEAR, Arnaud MARIE, Hervé LIEGEOIS.

Procurations : Alexandra JEZEQUEL BEYER à Carole MEAR
Lynda JAOUEN à Hervé LIEGEOIS

Nombre de Conseillers : - en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 11

* * *

2026-41 : S.A.S. FAVE PLOUEDERN : ACTUALISATION REDEVANCE ANNUELLE AUTORISATION VOIRIE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2007, le Conseil Municipal de Trémaouézan avait autorisé Monsieur Dominique FAVE exploitant agricole à Kervéléoc à Plouédern, à réaliser des travaux de génie civil sur le chemin d'exploitation entre la VC 1 et la VC 4, ainsi que la traversée de la VC 1, la traversée de la VC 7 à Kermoalic et la VC 3 à Kergréac'h, La longueur totale de l'emprise est de 415 mètres

Ces travaux sont facturés sous forme de redevance annuelle s'élevant à 0.40 € par mètre linéaire posé, soit 166 € en 2025.

Monsieur le Maire propose d'appliquer, à compter de 2026, une augmentation de + 2.3 %, soit 0.41 € par mètre linéaire posé (415 mètres). La redevance 2026 sera de 170 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver cette délibération.

Le Maire,
Ronan AUDREN

Le Secrétaire de séance,
Yann GARNIER LUGUERN